

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/1625
13 septembre 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 6 SEPTEMBRE 2000, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE À LA CONFÉRENCE, TRANSMETTANT LE TEXTE DES OBSERVATIONS FAITES PAR LE PRÉSIDENT CLINTON LE 1ER SEPTEMBRE 2000 À L'UNIVERSITÉ DE GEORGETOWN AU SUJET D'UN SYSTÈME NATIONAL DE DÉFENSE ANTIMISSILE, AINSI QUE D'UN RÉSUMÉ ANALYTIQUE SUR LA DÉFENSE ANTIMISSILE

Ci-joint le texte des observations faites par le Président Clinton le 1er septembre 2000 à l'Université de Georgetown au sujet d'un système national de défense antimissile, ainsi que d'un résumé analytique sur la défense antimissile.

Je vous prie de bien vouloir faire le nécessaire pour que ce texte soit publié comme document officiel de la Conférence du désarmement et distribué à tous les États qui sont membres de la Conférence et à ceux qui participent aux travaux de l'instance sans en être membres.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent des États-Unis d'Amérique
à la Conférence du désarmement,
(Signé) Robert T. Grey, Jr.

OBSERVATIONS DU PRÉSIDENT
SUR UN SYSTÈME NATIONAL DE DÉFENSE ANTIMISSILE

Gaston Hall
Université de Georgetown
Washington, D.C.

Je me réjouis de l'accueil si chaleureux que vous nous avez réservé et des applaudissements qui ont ponctué les observations liminaires de votre directeur, M. Gallucci, car je lui ai confié, au gouvernement, beaucoup de tâches ingrates qui ne lui ont valu aucun applaudissement alors qu'il s'en est acquitté admirablement. Je suis très heureux de voir que ses fonctions de directeur lui réussissent si bien. Je remercie l'Administrateur, M. Brown, de me recevoir ici.

J'ai dit en arrivant à ces messieurs que j'étais presque heureux que le Père O'Donovan ne soit pas là aujourd'hui - je viens si souvent que, si cela continue, il finira par m'annoncer son intention d'envoyer la note au Ministère des finances, pour la dotation de l'Université de Georgetown.

En écoutant Bob évoquer la rentrée universitaire, je me suis rappelé qu'il y a 35 ans, alors étudiant de deuxième année, j'étais chargé d'orienter les nouveaux venus. C'est la raison pour laquelle j'ai pensé qu'il serait bon de venir aider les étudiants de première année à prendre un bon départ cette année.

Je dois l'avouer, après ce tonnerre d'applaudissements, l'idée m'a également traversé l'esprit que si j'avais été à nouveau candidat, je me serais contenté de saluer avant de me rasseoir, pour ne pas compromettre mes chances alors que j'avais le vent en poupe.

Je suis venu évoquer aujourd'hui un sujet qui ne donne guère lieu à des applaudissements, mais qui est vraiment très important pour votre avenir. Je vais vous parler de la défense de notre pays, alors même que nous vivons une période exceptionnelle de paix et de prospérité, que rien ne menace dans l'immédiat notre sécurité ou notre survie, que nos valeurs démocratiques progressent, que nos alliances sont solides et que les grandes forces de notre temps - la mondialisation et la révolution informatique - profitent manifestement à une société comme la nôtre, diverse, ouverte et animée d'un esprit d'entreprise.

Dans de telles circonstances, nous serions tentés - mais nous aurions tort - de croire que rien ne menace sérieusement notre sécurité à long terme. La diffusion rapide des progrès technologiques à travers des frontières de plus en plus perméables donne à craindre qu'un nombre croissant d'États, de terroristes et d'associations criminelles puissent obtenir l'accès aux armes chimiques, biologiques et même nucléaires, ainsi qu'aux vecteurs de telles armes, qu'il s'agisse de munitions déployées en petites quantités par des terroristes sur notre territoire ou de missiles capables de faire la moitié du tour du monde.

C'est de ces menaces que je souhaite m'entretenir avec vous aujourd'hui, car vous aurez à vivre avec elles plus longtemps que je n'aurai à le faire. En particulier, je voudrais parler de la menace que présentent les capacités dans le domaine des missiles balistiques, parce que cette menace est réelle et ne cesse de croître et qu'elle a rendu encore plus urgent le débat sur un système national de défense antimissile.

Lorsque j'ai pris mes fonctions de président, j'ai placé la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive en tête de notre programme de sécurité nationale. Par la suite, nous avons appliqué une stratégie globale visant à réduire les arsenaux nucléaires et à en assurer la sécurité, à renforcer le régime international d'interdiction des armes biologiques et chimiques et des essais nucléaires et à endiguer les transferts de technologies dangereuses à des pays qui pourraient vouloir nous nuire.

Dans le même temps, nous nous sommes attachés à mettre au point de nouvelles technologies pour renforcer nos capacités de défense contre d'éventuelles attaques, y compris des actes terroristes sur notre territoire.

Tous les éléments de notre stratégie en matière de sécurité nationale doivent être menés de front. Chacun a son importance et nous avons progressé dans tous les domaines. Par exemple, la Russie et les États-Unis ont déjà détruit quelque 25 000 armes nucléaires au cours des dix dernières années. Nous sommes convenus que dans le cadre d'un troisième accord START, nous ramènerons nos forces stratégiques offensives à 20 % du niveau d'il y a dix ans.

En 1994, nous avons convaincu l'Ukraine, le Kazakhstan et le Bélarus, tous trois d'anciennes républiques soviétiques, de renoncer entièrement à leur arsenal nucléaire. Nous avons collaboré avec la Russie et ses voisins pour éliminer des centaines de tonnes de matières nucléaires dangereuses, renforcer le contrôle d'une série d'exportations et dissuader les chercheurs spécialisés dans l'armement d'aller vendre leurs services au plus offrant.

Nous avons prolongé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour une durée illimitée. Nous avons été le premier pays à signer le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, donnant corps à l'idée qu'avaient d'abord caressée les présidents Kennedy et Eisenhower. Soixante pays ont à présent ratifié cet instrument. À mon sens, le Sénat a fait une grave erreur en ne le ratifiant pas l'année passée et je veux espérer qu'il le fera l'année prochaine.

En outre, nous avons négocié et ratifié la Convention sur les armes chimiques et renforcé la Convention sur les armes biologiques. Nous avons mis à profit notre système de contrôle des exportations pour interdire aux terroristes et à nos adversaires potentiels l'accès aux matières et aux équipements nécessaires pour fabriquer de telles armes.

Nous avons imposé des sanctions à ceux qui facilitent la réalisation de programmes d'armement chimique et biologique à l'étranger et nous avons investi dans du matériel nouveau et des contre-mesures médicales pour protéger les individus contre les effets de l'exposition à de telles armes. En outre, nous collaborons avec les services médicaux dans l'ensemble du pays, au niveau des États et à l'échelon local, pour renforcer notre capacité de faire face à une attaque terroriste à l'arme chimique ou biologique puisqu'il s'agit, comme beaucoup le pensent, de la menace qui pèsera probablement plus que toute autre sur la sécurité au XXI^e siècle.

Nous avons aussi pris des mesures pour réduire la menace présentée par les États qui ont cherché à se doter d'armes de destruction massive et de missiles balistiques, alors qu'ils menaient des activités manifestement hostiles à nos intérêts à long terme. Depuis près de dix ans nous faisons en sorte qu'environ 90 % des revenus pétroliers de l'Iraq soient investis dans l'achat de vivres et de médicaments plutôt que dans la production d'armements.

Il s'agit là d'une donnée statistique importante pour ceux qui croient que les sanctions que nous avons imposées n'ont qu'un effet préjudiciable pour la population iraquienne, à commencer par les enfants. En 1989, les exportations de pétrole ont rapporté 15 milliards de dollars à l'Iraq, qui en a consacré 13 à ses dépenses militaires. Cette année, il devrait obtenir 19 milliards de dollars du pétrole exporté légitimement dans le cadre du programme "pétrole contre nourriture", sans que ces recettes puissent être réinvesties dans l'armement.

Nous nous sommes efforcés de contrer les tentatives iraniennes de mettre au point des armes nucléaires et des technologies balistiques en persuadant la Chine de ne plus fournir d'assistance au programme nucléaire de l'Iran et en exhortant la Russie à renforcer ses contrôles sur les exportations de technologies dites "névralgiques".

En 1994, six ans après que les États-Unis avaient appris que la Corée du Nord menait un programme d'armement nucléaire, nous avons négocié avec ce pays l'accord instituant un arrêt vérifiable de sa production de plutonium de qualité militaire. Aujourd'hui, grâce aux négociations engagées avec ce pays, aux efforts diplomatiques de l'ancien Secrétaire d'État, M. Bill Perry, et comme suite, plus récemment, au sommet qui a réuni les dirigeants des deux Corées, la Corée du Nord s'est abstenue de procéder à l'essai en vol d'un nouveau missile susceptible de menacer notre pays.

Ne nous trompons pas : les capacités de la Corée du Nord demeurent un problème grave et les intentions de ce pays sont encore floues. Il n'en reste pas moins que le moratoire sur les essais de missiles que ce pays a proclamé est un effort méritoire qu'il convient d'encourager.

L'action diplomatique que nous menons en vue d'écarter la menace de la prolifération est appuyée par la puissance et le rayonnement planétaire de nos forces armées. Aujourd'hui, les États-Unis jouissent d'une supériorité militaire sur tous leurs adversaires potentiels. À titre d'exemple, en 1985, nous avons dépensé pour notre défense autant que la Russie, la Chine et la Corée du Nord réunies. Aujourd'hui, nous dépensons presque trois fois plus, soit près de 300 milliards de dollars par an. De plus, notre technologie militaire est actuellement très en avance sur celle du reste du monde.

Le principe de dissuasion a joué en notre faveur pendant la guerre froide et son application reste impérative. C'est la menace de représailles massives qui a dissuadé Saddam Hussein d'utiliser ses armes de destruction massive pendant la guerre du Golfe, tandis que la présence de nos troupes en Corée du Sud détourne la Corée du Nord de tout acte d'agression depuis 47 ans.

Nous devons toutefois nous demander si la dissuasion suffit à nous protéger de tous ceux qui pourraient un jour vouloir nous nuire et s'il est possible de renforcer encore la sécurité des États-Unis d'Amérique. C'est le désir de répondre à ces questions qui guide les travaux menés en vue de l'établissement d'un système national de défense antimissile. Il s'agit de savoir si nous pouvons faire davantage, non pas pour écarter les dangers immédiats, mais pour faire face à ceux qui menaceront demain notre sécurité.

Il est possible, par exemple, qu'un État hostile doté d'armes nucléaires et de missiles à longue portée se désintègre et que le contrôle de ces missiles tombe entre les mains d'individus peu fiables, ou que, dans un moment de désespoir, un tel pays commette une erreur de jugement,

s'imaginant qu'il peut utiliser l'arme nucléaire pour nous dissuader de défendre nos intérêts vitaux ou de venir en aide à nos alliés ou d'autres pays sans défense et manifestement dans le besoin.

Nous ne pouvons pas exclure qu'un jour des groupes de terroristes se dotent de la capacité de nous attaquer à l'arme nucléaire s'ils prennent, ne serait-ce que provisoirement, le contrôle d'un État disposant déjà d'un arsenal nucléaire.

Cela dit, nul ne se risquerait à dire que la défense antimissile nationale remplacera jamais la diplomatie ou la dissuasion. Un tel système de défense, s'il fonctionnait correctement, nous donnerait cependant une assurance supplémentaire dans un monde où la prolifération a compliqué la préservation de la paix. C'est pourquoi je considère que nous avons l'obligation d'évaluer la faisabilité, l'efficacité et l'impact d'un système national de défense antimissile pour l'ensemble de la sécurité des États-Unis.

Le système actuellement en cours d'élaboration devrait fonctionner de la façon suivante. En cas d'attaque, les satellites américains détecteraient le lancement des missiles. Nos radars en repéreraient et suivraient les ogives, puis des missiles d'interception basés au sol, très précis et très rapides, détruiraient les missiles ennemis avant qu'ils ne puissent atteindre leur cible aux États-Unis.

Nous avons fait des progrès considérables dans la mise au point d'un système qui pourrait être déployé en Alaska et qui, une fois opérationnel, protégerait nos 50 États des missiles qui présenteront une menace à court terme, c'est-à-dire ceux qui seraient lancés de la Corée du Nord et du Moyen-Orient. Le système pourrait être mis en place plus rapidement que tout ce qui est proposé par ailleurs.

Depuis l'automne dernier, nous avons réalisé des essais en vol pour vérifier que le système pouvait effectivement intercepter un missile balistique. Nous commençons à voir que les différents éléments qui le composent peuvent fonctionner en synergie.

Le Département de la défense est venu à bout d'obstacles techniques redoutables en un temps relativement court et je suis fier du travail accompli par le Secrétaire à la défense, M. Cohen, le Général Shelton et leurs collaborateurs.

Un essai a permis de prouver qu'il était effectivement possible de toucher un projectile avec un autre projectile. Cependant, si la technologie utilisée offre des perspectives encourageantes, il faut encore que l'ensemble du système fasse ses preuves. Après le succès du premier essai, les deux tests d'interception les plus récents ont échoué, pour des raisons diverses. Plusieurs autres essais sont prévus. Ils nous diront si nous pouvons conclure à la fiabilité du système dans des conditions réelles. Des éléments du système qui revêtent une importance critique, comme le propulseur de décollage pour les missiles d'interception, doivent encore être testés.

Il y a encore des points à régler en ce qui concerne la capacité du système de déjouer les contre-mesures. Je veux parler des mesures prises par ceux qui lanceraient les missiles d'attaque pour faire croire que les missiles d'interception ont touché leur cible quand ce n'est pas le cas.

On peut raisonnablement espérer que tous ces problèmes seront réglés en temps opportun. Cependant, je ne peux tout simplement pas conclure, sur la base des données d'information dont je dispose aujourd'hui, que nous sommes suffisamment sûrs de la technologie retenue et de l'efficacité opérationnelle de l'ensemble du système national de défense antimissile pour procéder au déploiement de ce dernier.

En conséquence, j'ai décidé de ne pas autoriser le déploiement d'un système national de défense antimissile à ce stade. Au lieu de cela, j'ai demandé à M. Cohen de poursuivre avec énergie dans la voie de sa mise au point et son essai. Ce programme n'a pas encore beaucoup avancé; seuls trois des 19 essais d'interception prévus ont été réalisés à ce jour. Il faudra procéder encore à d'autres essais contre des cibles plus difficiles et effectuer davantage de simulations avant de pouvoir, en toute connaissance de cause, engager les ressources de notre pays pour financer le déploiement d'un tel système.

Nous devrions mettre à profit cette période pour nous assurer que ce système de défense, s'il est déployé, renforcera effectivement l'ensemble de notre sécurité nationale. Je reprendrai cette question dans un moment.

Je tiens à vous assurer que ma décision de ne pas déployer ce système dans l'immédiat a été prise après mûre réflexion. Elle n'aura pas d'incidence importante sur la date à laquelle le système pourra être entièrement déployé dans les années à venir, si le prochain président décide de le faire.

Les experts qui ont examiné la question estiment que si nous devons décider aujourd'hui de mettre en place le système envisagé, celui-ci ne deviendrait pas opérationnel avant 2006 ou 2007 dans le meilleur des cas. Si mon successeur prend cette décision l'année prochaine, le système pourrait être mis au point dans les mêmes délais.

En attendant, nous continuerons à travailler avec nos alliés et avec la Russie, afin de mieux leur faire comprendre notre volonté de contrer la menace posée par les nouvelles capacités dans le domaine des missiles balistiques et de gagner leur appui, ainsi qu'à envisager des modalités novatrices de coopération en vue de renforcer leur propre sécurité dans ce domaine.

Un système efficace de défense antimissile pourrait constituer un élément important de notre stratégie en matière de sécurité nationale, sans pour autant s'y substituer. Il ne saurait d'ailleurs en être question quand il s'agit de faire face à la menace nucléaire et à celle que présentent les missiles.

Qui plus est, les missiles balistiques équipés d'armes nucléaires, comme je l'ai déjà dit, ne sont pas le seul danger auquel nous soyons exposés – il y a aussi les armes chimiques et bactériologiques et toute la gamme des technologies meurtrières nécessaires pour les déployer. Ce serait par conséquent de la folie que de fonder la défense de notre pays exclusivement sur une stratégie qui consisterait à attendre qu'un missile soit lancé puis à tenter de l'abattre.

Nous devons coopérer avec nos alliés et avec la Russie pour écarter d'emblée tout risque que des adversaires potentiels brandissent contre nous la menace des armes de destruction massive nucléaires, chimiques ou bactériologiques, et faire en sorte que ces adversaires soient conscients des effets catastrophiques qu'un tel comportement entraînerait.

Nous devons veiller à ce que les différents éléments de notre stratégie ne s'affaiblissent pas les uns les autres. Ils doivent au contraire se renforcer mutuellement et contribuer à notre défense nationale dans toutes ses dimensions, y compris celle de la limitation des armements, qui est éminemment importante.

Au cours des trente dernières années, nos présidents, qu'ils aient été républicains ou démocrates, ont négocié avec la Russie tout un éventail de traités concernant la limitation des armements. Avec nos alliés, nous nous sommes appuyés sur ces instruments pour garantir la stabilité, sur le plan stratégique, et la prévisibilité de nos relations avec la Russie, pour liquider l'héritage de la guerre froide et faciliter le passage de l'ère de l'affrontement à celle de la coopération avec notre ancien adversaire, dans la sphère la plus importante qui est celle de l'arme nucléaire.

Avec la Russie, nous avons établi cet élément clef de la sécurité internationale et, par conséquent, de notre sécurité nationale, qu'est le Traité concernant les systèmes de missiles antimissiles, ou Traité ABM, signé par le Président Nixon en 1972. Cet instrument limite de tels systèmes de défense suivant un principe simple : aucune des deux parties ne doit déployer de système de défense qui saperait les forces de dissuasion nucléaire de l'autre partie, afin de ne pas inciter celle-ci à frapper la première en cas de crise, ou à prendre des contre-mesures qui affaibliraient la sécurité des deux pays.

La stabilité stratégique fondée sur la dissuasion mutuelle a conservé toute son importance malgré la fin de la guerre froide, tout simplement parce que chacun de nos deux pays détient encore un arsenal nucléaire suffisant pour dévaster l'autre. De plus, les relations entre les États-Unis et la Russie en sont encore au stade de la transition.

Notre collaboration a pris des formes multiples. Nous avons signé un accord de coopération avec la Russie et l'OTAN et déployé des contingents en Bosnie et au Kosovo aux côtés des troupes russes. Certes, nous ne sommes plus des adversaires, mais nous ne sommes pas encore véritablement des alliés. C'est la raison pour laquelle, pour eux comme pour nous, le maintien de la stabilité stratégique contribue à renforcer la confiance mutuelle. Le risque d'affrontement s'en trouve réduit et il devient possible d'établir un partenariat de meilleure qualité et de construire un monde encore plus sûr.

Tout cela nous amène à la question suivante : si nous déployons un système national de défense antimissile, nous devons soit modifier le Traité ABM, soit nous en retirer, non pas qu'un tel système remette en question la stabilité stratégique que je viens d'évoquer, mais parce que les termes mêmes du Traité interdisent tout système de ce type.

Nous devrions nous attacher tant à étudier les possibilités qui s'offrent d'assurer le plus efficacement la défense, non seulement dans notre propre intérêt, mais aussi dans celui de tous les autres États qui respectent les principes du droit, qu'à maintenir avec la Russie des relations stratégiques stables. La Russie hésite encore à se rendre à nos raisons car elle craint sans doute qu'en un certain sens un tel système ou quelque avatar ultérieur de ce système ne sape la fiabilité de ses forces de dissuasion et, partant, la stabilité stratégique.

Il n'en demeure pas moins que, lors de notre rencontre à Moscou en juin dernier, le Président Poutine et moi-même sommes tombés d'accord pour penser que le monde avait évolué

au cours des 28 années qui s'étaient écoulées depuis la signature du Traité ABM et que la prolifération des technologies relatives aux missiles avait suscité de nouvelles menaces qui nous obligeraient peut-être à modifier ce traité. Encore une fois, ces menaces ne visent pas seulement les États-Unis.

La Russie reconnaît que les capacités nouvelles dans le domaine des missiles présentent effectivement une menace. En fait, par sa position géographique, ce pays est particulièrement exposé à ce danger. J'ai l'espoir que nos deux pays parviendront à réduire peu à peu leurs divergences sur cette question. La ligne d'action pour laquelle je viens d'opter ménage aux États-Unis un peu plus de temps pour s'employer à cela. Nous mettrons à profit ce délai.

Le Président Poutine et moi-même sommes tombés d'accord pour intensifier nos travaux relatifs à la défense stratégique tout en nous employant parallèlement à convenir de réductions plus radicales des armements dans le cadre d'un troisième accord START. Nous avons tous les deux donné pour instruction à nos experts d'élaborer de nouveaux projets de coopération dans des domaines tels que la défense contre les missiles tactiques, l'alerte avancée et la menace que présentent les capacités nouvelles dans le domaine des missiles, thèmes que nous aborderons lors des discussions qu'il est prévu de tenir à New York la semaine prochaine, déjà.

Tout comme la position russe, les vues de nos alliés de l'OTAN ont été une considération diplomatique d'importance critique dans l'adoption de la décision relative à la défense antimissile nationale. Ces alliés ont tous fait clairement savoir qu'ils comptaient voir notre pays avancer dans ses projets de défense stratégique de manière à préserver le Traité ABM plutôt que de l'annuler. Si nous décidons d'aller de l'avant dans le déploiement d'un système national de défense antimissile, nous devons nous assurer de leur appui, car certains éléments clefs de ce système seront sans doute implantés sur leur territoire.

La décision que j'ai prise ménage aussi aux États-Unis le temps nécessaire pour répondre aux questions soulevées par nos alliés et poursuivre les consultations sur la voie à suivre.

Enfin, il nous incombe de prendre en considération l'impact qu'aurait sur la sécurité en Asie une décision de déployer un système de défense antimissile. Au moment de prendre une telle décision, le prochain président devra éviter d'inciter la Chine et, par voie de conséquence, toute l'Asie du Sud à accroître des capacités nucléaires qui constituent déjà un réel danger dans cette région. Cela dit, je tiens à préciser qu'aucun pays n'aura jamais un droit de veto sur la sécurité de notre pays, même si nous ne parvenons pas à nous entendre avec la Russie, ou si nous n'obtenons pas d'emblée l'appui de nos alliés, ou encore si nous sommes convaincus que la Chine réagira à la mise en place d'un système national de défense antimissile en accroissant considérablement son arsenal d'armes nucléaires, action qui ne manquera pas d'avoir un impact sur l'Inde, puis sur le Pakistan.

Il se peut néanmoins que le prochain président décide que, pour assurer notre sécurité au XXI^e siècle, il nous incombe d'aller de l'avant dans le déploiement d'un système national de défense antimissile. Quoi qu'il en soit, nous ne pourrions jamais nous permettre de négliger le fait que, dans un monde toujours plus interdépendant, les actes et les réponses des autres pays ont effectivement une incidence sur notre propre sécurité.

Par conséquent, il vaudrait manifestement bien mieux aller de l'avant dans un tel projet sans sortir du cadre du Traité ABM et en nous assurant l'appui de nos alliés. Il nous faudra encore redoubler d'efforts pour qu'il en soit ainsi. À mon sens, en tout état de cause, nous sommes tenus devant la menace très réelle que présentent les nouvelles capacités dans le domaine des missiles, de chercher à mettre en place un système de défense antimissile qui soit à même de renforcer notre sécurité.

Nous avons enregistré des progrès, mais nous ne devrions pas aller encore de l'avant avant d'avoir la certitude absolue que le système fonctionnera et avant d'avoir fait tout ce qui est raisonnablement en notre pouvoir sur le plan diplomatique pour réduire au minimum le coût du déploiement de ce système et en maximiser les retombées, non seulement pour la sécurité des États-Unis, comme je l'ai dit, mais aussi pour celle de tous les pays qui respectent les principes du droit et qui doivent eux aussi faire face à cette menace.

Je suis persuadé que le mieux que nous puissions faire pour l'Amérique et le monde entier serait d'explorer toutes les possibilités imaginables qui s'offrent en matière de défense stratégique, tout en continuant à œuvrer à la limitation des armements, à rester en bons termes avec nos alliés et à nous attacher, avec la Russie et d'autres pays, à endiguer la dissémination d'armes mortelles.

Je suis fermement convaincu que c'est là la meilleure ligne d'action pour laquelle les États-Unis puissent opter et que, partant, la décision que j'ai prise aujourd'hui sert au mieux les intérêts de notre pays en matière de sécurité. Bref, nous devons aller de l'avant dans un esprit réaliste, avec constance et prudence, et ne pas négliger la menace à laquelle nous faisons face ni supposer que nous pouvons la contrer sans prêter attention au contexte stratégique global dans lequel nous nous trouvons, dans lequel entrent aussi les intérêts et les inquiétudes de nos alliés, de nos amis et d'autres pays. S'il était déployé, un système national de défense antimissile devrait s'intégrer dans une stratégie plus large qui viserait à préserver et consolider la paix, la force et la sécurité dont nous jouissons aujourd'hui et à rendre le monde encore plus sûr.

Je me suis efforcé de faire en sorte que le prochain président dispose de tous les moyens dont il aurait besoin pour mettre en place une telle stratégie. En cela, je me suis employé à ne rien négliger pour que vous tous, jeunes étudiants, viviez dans un monde plus sûr, plus humain et fondé sur une interdépendance plus constructive. J'espère et je crois y être parvenu.

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Défense antimissile nationale

Le gouvernement Clinton est acquis à l'idée de mettre au point un système restreint de défense antimissile nationale qui protégerait nos 50 États contre les capacités émergentes de certains pays dans le domaine des missiles balistiques, qui menacent la paix et la sécurité internationales. En cas d'attaque, nos satellites détecteraient le lancement des missiles, les radars en repéreraient et suivraient les ogives, puis des missiles d'interception basés au sol, très rapides et très précis, détruiraient les missiles ennemis avant qu'ils ne touchent leurs cibles aux États-Unis.

DÉCISION RELATIVE À LA DÉFENSE ANTIMISSILE NATIONALE

Le Président Clinton a annoncé aujourd'hui que le système national de défense antimissile qu'il est envisagé de mettre en place est à la fois suffisamment prometteur et d'un coût assez abordable pour justifier la poursuite de la mise au point et de l'essai des éléments d'un tel système, sans qu'il soit possible pour l'heure de procéder à leur déploiement, faute de données d'information suffisantes sur l'efficacité technique et opérationnelle de l'ensemble du système.

En prenant cette décision, le Président a tenu compte de la menace existante, comme du coût de la poursuite du programme de défense antimissile nationale, de la faisabilité d'un système de défense de ce type sur le plan technique et de son impact global sur la sécurité nationale. Il a examiné une étude technique approfondie qu'avait établie le Département de la défense et il a pris l'avis de ses principaux conseillers pour la sécurité nationale.

Le Pentagone a avancé dans la mise au point d'un système susceptible de contrer la menace que présentent les capacités émergentes dans le domaine des missiles. Cela dit, nous ne disposons pas de données d'information suffisantes pour conclure à la fiabilité d'un tel système dans des conditions réelles. Certains éléments du système qui revêtent une importance critique, tels que le propulseur de décollage pour les missiles d'interception, n'ont pas encore été soumis à des essais et il y a encore des points à régler en ce qui concerne la capacité du système de déjouer les contre-mesures. Le Président a dit clairement qu'il ne fallait pas aller de l'avant tant que nous ne serions pas plus sûrs que le système fonctionnerait et tant que nous n'aurions pas fait tout ce qui est raisonnablement en notre pouvoir, sur le plan diplomatique, pour en réduire le coût dans toute la mesure possible.

Le Pentagone poursuivra dans la voie de la mise au point et de l'essai d'un système national de défense antimissile. Ce programme n'a pas encore beaucoup avancé : seuls trois des 19 essais d'interception prévus ont été réalisés à ce jour. Il faudra encore procéder à d'autres essais au sol ainsi qu'à des simulations.

La mise au point d'un système de défense antimissile s'intègre dans la stratégie globale en matière de sécurité nationale que notre gouvernement met en œuvre pour empêcher des adversaires éventuels de menacer les États-Unis par des missiles et même d'en acquérir.

Les accords de limitation des armements conclus avec la Russie constituent un élément important de cette stratégie, car ils garantissent la stabilité et la prévisibilité des relations entre

les États-Unis et la Russie, outre qu'ils facilitent le démantèlement des armes nucléaires et concourent au passage effectif d'un affrontement de nos deux pays à la coopération entre nous. Le Traité de 1972 concernant les systèmes de missiles antimissiles, ou Traité ABM, limite ces systèmes de défense suivant un principe simple : aucune des deux parties ne doit déployer de système de défense qui saperait les forces de dissuasion nucléaire de l'autre partie, afin de ne pas inciter celle-ci à frapper la première en cas de crise ou à prendre des contre-mesures qui affaibliraient la sécurité des deux pays.

La décision prise aujourd'hui nous ménagera un peu de temps pour continuer les pourparlers avec la Russie dans le but d'apporter au Traité ABM les ajustements voulus pour que nous puissions mettre en place un système restreint de défense antimissile qui ne saperait pas la stabilité stratégique. Les États-Unis continueront aussi à consulter leurs alliés et poursuivront le dialogue avec la Chine et d'autres États.

Un système national de défense antimissile susceptible de contrer la menace prévue

En août dernier, le Président a décidé que l'architecture initiale de la défense antimissile nationale intégrerait 100 missiles d'interception basés au sol et déployés en Alaska, un radar antimissile implanté en Alaska et cinq radars d'alerte rapide mis à niveau.

Cette solution offre le moyen le plus rapide, le moins coûteux et le mieux éprouvé sur le plan technologique de déployer sur le terrain un système national de défense antimissile pour contrer efficacement la menace prévue. Elle permettrait de protéger les 50 États du pays contre les menaces naissantes que présentent tant la Corée du Nord que le Moyen-Orient et est conçue au mieux pour combattre la menace la plus immédiate et certaine que présente la Corée du Nord.

Le 23 juillet 1999, le Président Clinton a promulgué la *National Missile Defense Act* (loi sur un système national de défense antimissile) H.R. 4, selon laquelle les États-Unis auront pour ligne d'action de mettre en place, dès que cela sera réalisable sur le plan technologique, un système national efficace de défense antimissile. Cette loi comporte deux précisions qu'approuve le gouvernement : premièrement, tout déploiement d'un système national de défense antimissile reste assujéti à la procédure d'approbation des budgets et d'ouverture de crédits, ce qui implique que rien n'a été décidé pour l'heure quant à la mise en place effective d'un tel système et, deuxièmement, les États-Unis auront pour ligne d'action de s'employer à obtenir de nouvelles réductions négociées des forces nucléaires russes, ce qui revient à constater que le Congrès reste favorable à des réductions négociées des armements nucléaires stratégiques, le Gouvernement étant ainsi conforté dans la position suivant laquelle la politique nationale sur le plan de la défense antimissile doit prendre en considération les grands objectifs que le pays s'est fixés en matière de limitation des armements et de non-prolifération nucléaire.

Budget de la défense antimissile

Le gouvernement Clinton a consacré environ 5,7 milliards de dollars à la défense antimissile et a inscrit au budget un crédit supplémentaire de 10,4 milliards pour l'exercice fiscal 2001-2005 pour l'appui au déploiement éventuel des premiers éléments d'une telle défense.

Le coût estimatif de la mise au point, de l'acquisition et du déploiement de l'élément initial – qui comprend 100 missiles d'interception, un radar antimissile, cinq radars d'alerte

avancée mis à niveau et un centre de commande et de contrôle – s'établit aujourd'hui à environ 25 milliards de dollars (pour les exercices 1991-2009). Proportionnellement, cette somme représente moins de 1 % du budget de la défense pour les six années à venir.

Déclaration commune sur les principes de la stabilité stratégique

Lors de leur rencontre à Moscou le 4 juin dernier, les Présidents Clinton et Poutine ont signé une déclaration commune sur les principes de la stabilité stratégique. Ils y ont affirmé que la communauté internationale était en butte à une menace grave et croissante de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, y compris les missiles et les technologies y relatives, et qu'il fallait faire face à cette menace, notamment en envisageant la possibilité de modifier le Traité ABM. En outre, ils y ont fait état de leur intention commune d'intensifier les discussions sur les questions que soulèvent tant la défense antimissile qu'un troisième accord START.

Déclaration commune sur la coopération en matière de stabilité stratégique

Les États-Unis ont clairement fait savoir à la Russie qu'ils étaient disposés à entreprendre une réelle coopération pour faire face à la menace présentée par les capacités émergentes dans le domaine des missiles balistiques et qu'ils avaient défini plusieurs idées concrètes que les partenaires pourraient examiner. Lors de leur rencontre du 4 juin dernier, les Présidents Clinton et Poutine ont signé un mémorandum d'accord sur l'établissement d'un centre commun pour l'échange de données issues des systèmes d'alerte avancée et de notifications des lancements de missiles; ils sont aussi convenus d'étudier les possibilités d'étendre encore la coopération entre leurs deux pays pour faire face à la menace liée aux missiles.

Les Présidents Clinton et Poutine ont publié le 21 juillet dernier à Okinawa une déclaration commune sur la coopération en matière de stabilité stratégique, dans laquelle ils ont défini des domaines et des projets précis de coopération à la lutte contre la dissémination des missiles, des technologies y relatives ainsi que des armes de destruction massive.
